

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

*Section des Eaux*

---

SEANCE DU 14 DECEMBRE 1999

---

## DEMANDE D'AVIS CONCERNANT L'UTILISATION DES EAUX PLUVIALES DANS L'HABITAT

---

### AVIS

---

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion,

- fait part de son inquiétude quant aux dérives possibles lors des mises en connexion du réseau de distribution public avec des réseaux privés, distribuant des eaux de puits ou réutilisant des eaux pluviales susceptibles d'être fortement contaminées ;
- souligne notamment :
  - 1) l'insuffisance des données actuelles sur le niveau de contamination des eaux pluviales,
  - 2) l'absence de cadre réglementaire et de cahiers des charges-type décrivant les conditions de réalisation d'interconnexions permettant une utilisation des eaux pluviales dans l'habitat ;
- estime qu'il ne pourra se prononcer sur l'utilisation des eaux pluviales dans l'habitat que lorsque des précisions auront été fournies sur les points précédemment cités".

**COPIE CONFORME**